

Le MR fait pression pour moderniser le droit de grève

■ Si les syndicats n'adaptent pas leurs actions, le MR passera la loi sur la liberté de travailler.

A lors que les syndicats des cheminots vont paralyser le trafic ferroviaire ce mercredi et ce jeudi, des négociations sont en cours sur la modernisation du droit de grève en général : patrons et représentants des travailleurs négocient l'actualisation du Gentlemen's Agreement de 2002 (le règlement qui encadre les conflits collectifs) au sein du groupe des Dix (qui réunit dix négociateurs de haut niveau des partenaires sociaux fédéraux). Ces pourparlers entre partenaires sociaux ont été lancés en octobre dernier, à la suite des débordements de grévistes de la FGTB. En bloquant des autoroutes, ils avaient causé indirectement la mort de deux personnes.

Au niveau politique, si la N-VA a toujours dans ses cartons parlementaires des propositions de loi visant à restreindre le droit de grève d'office et à conférer la personnalité juridique aux organisations syndicales (ce qui permettrait de les attaquer en justice), le MR avait déposé un texte plus "soft". Cette proposition de loi visait à

consacrer "la liberté de se rendre sur le lieu de travail". Il ne s'agit pas pour les libéraux de porter atteinte au droit de grève mais d'empêcher légalement certaines dérives.

Toutefois, puisque les syndicats et le patronat ont entamé des négociations sur l'actualisation du Gentlemen's Agreement, le MR garde son texte en réserve comme une sorte d'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des leaders syndicaux : si ces derniers ne font pas assez d'efforts pour mieux encadrer l'exercice du droit de grève, la proposition de loi sera soumise au vote à la Chambre. Autrement dit, le pouvoir politique passera en force.

Peeters en porte-à-faux

Si c'était le cas, le MR aurait au moins un allié : la N-VA. On imagine que l'Open VLD devrait se joindre à ses deux partenaires de majorité "suédoise". Reste le cas du CD&V qui, voulant préserver sa base syndicale historique, est nettement plus réticent à imposer par le haut une limitation du droit de grève. Cette initiative du MR, rejoint par les nationalistes et

les libéraux flamands, mettrait en porte-à-faux Kris Peeters, le vice-Premier ministre démocrate-chrétien et ministre de la Concertation sociale. On n'en est cependant pas encore là. Le groupe des Dix n'a pas beaucoup avancé sur la modernisation du droit de grève mais des réunions sont planifiées en ce début d'année.

Le texte du MR est une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des leaders syndicaux.

Pas pour la SNCB

Quoi qu'il en soit, pour en revenir à l'actualité sociale à la SNCB, le texte concocté par le MR sur la liberté de se rendre au travail ne porte pas sur le secteur des transports, nous expliquent-on : "Le fait de bloquer les trains, par exemple, fait partie de l'exercice

du droit de grève à la SNCB même si cela nuit à la mobilité des navetteurs qui se rendent au boulot. Si on empêchait cela au nom de la liberté de se rendre au travail, cela reviendrait à interdire les actions sociales pour les cheminots, confie un libéral. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous préférons avancer pour ce secteur sur la mise en œuvre d'un service minimum en cas de grève."

F. C.